

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JANVIER 2017

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET, M. COLIN Patrice, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valéry, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine,
ABSENTS EXCUSES : Mme DAIGURANDE Christelle, M. SCHULER Sylvain,

ABSENTES : Mme MOULIN Mme THOMAS Anne

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROBINET Jean-François

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

2017-01 : Choix du maître d'œuvre pour l'extension de l'épicerie et la création d'un bar :

Le maire présente trois dossiers d'architectes concernant le projet d'extension de l'épicerie et la création d'un bar. Après délibération le conseil décide de retenir le Cabinet REALE, Antoine, 38, Place Voltaire 36000 CHATEAUROUX et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette mission et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce choix.

2017-02: Autorisation de paiement :

Le conseil municipal autorise le maire à payer les dépenses suivantes sur le budget 2017 de la commune :

- Remboursement de la Caution du logement, 2 rue des Ecoles, pour 180,04 € au compte 165,
- 1 Aspirateur à la société PEZ Stéphane pour 292,98 € HT au compte 2188 OP 12
- 7 Radiateurs à la Cantine à la société Leroy Merlin pour 1 183.00 € TTC au compte 2188 HO.
- Subvention exceptionnelle à « 4L Trophy » pour 100 € au compte 657.

I) INFORMATIONS DIVERSES :

Rétrocession du lotissement le Champ du Pont :

Le maire relate le courrier envoyé au président de l'Association du Champ du Pont mentionnant que la rétrocession définitive ne pourra se faire que sur convocation du notaire avec l'intégralité des documents demandés avec comme pièce jointe la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2016.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 08 février 2017 à 20 h.